

<b>SGH</b>	<b>VÊTEMENTS DE PROTECTION</b>	<b>TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES</b>
Non réglementé		Non réglementé

**SECTION I : IDENTIFICATION**

**Utilisation :** Membrane d'étanchéité dans un système multi-couche

**Distributeurs :**

**Soprema Canada**  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

**Soprema Inc.**  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

**Soprema USA**  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

**Soprema USA**  
12251, Seaway Road  
Gulfport (Mississippi) 39507  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 228 701-1900

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : (800) 567-1492      CANUTEC (Canada) (24h.) : (613) 996-6666      CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : (800) 424-9300

**SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**AVIS**

Veiller à obtenir des instructions spéciales avant l'usage. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les instructions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser des gants protecteurs, des vêtements protecteurs et une protection oculaire. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation inadéquate, utiliser une protection respiratoire. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éliminer conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

**SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
<b>Asphalte</b>	8052-42-4	60-100	0,5 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible

**Effets de l'exposition à court terme (aigus)**

**INHALATION**

L'exposition à la poussière produite lors de la manipulation ou de la coupe du produit peut irriter les yeux, la peau, le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures. L'exposition extrême de grandes quantités de poussières peut causer une respiration difficile et des étournelements. S'il y a trop de poussière dans l'air, quittez la zone. Si les symptômes de difficultés respiratoires persistent, consulter un médecin. (1)

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Le contact direct avec la peau peut causer une irritation temporaire. Le frottement de ce produit sur la peau peut causer une abrasion mécanique. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. (1)

**CONTACT AVEC LES YEUX**

La poussière peut causer une irritation mécanique. Si les douleurs, des rougeurs, des démangeaisons ou d'autres symptômes persistent, consultez un médecin. (1)

**INGESTION**

Ce produit n'est pas destiné à être mangé. Il peut causer une irritation du tube digestif, de la gorge et de l'estomac. (1)

**Effets de l'exposition à long terme (chroniques)**

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. (1)

**INHALATION**

Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. (1)

**EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX**

Aucune information disponible.

**CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Les fumées d'asphalte peuvent contenir une variété d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dont certains sont associés au potentiel d'induire le cancer de la peau. Des quantités croissantes de HAP

peuvent être libérées si ce produit est chauffé au-dessus de 200°C. Le contact prolongé ou répété des hydrocarbures aromatiques polycycliques avec la peau peut causer le cancer de la peau où la faible hygiène personnelle peut être un facteur de contribution. Les fumées d'asphalte contiennent des substances telles que *Benzo(a)pyrene* et *Dibenzo(a,h)anthracene* qui sont connues pour causer le cancer chez les humains. Dans sa monographie (Volume 103) de 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conduit une revue documentaire sur la cancérogénicité potentielle du bitume (le terme européen pour décrire l'asphalte). Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et à leurs émissions lors des travaux de pavage est possiblement cancérogène pour les humains (groupe 2B) ». (1)

**TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ**

Aucune information disponible.

**TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION**

Aucune information disponible.

**MUTAGÉNÉCITÉ**

Aucune information disponible.

**SUBSTANCES SYNERGIQUES**

Aucune information disponible.

**ACCUMULATION POTENTIELLE**

Aucune information disponible.

**SECTION IV : PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Consulter un médecin.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Consulter un médecin.

#### INHALATION

Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison.

#### INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

### SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ :** Les fumées d'asphalte sont inflammables.

Classe IIIB (NFPA).

**EXPLOSIBILITÉ :** Non déterminée.

**POINT D'ÉCLAIR :** >200°C (392°F)

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ :** >400°C (752°F)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :** (% en volume)  
Non disponible

#### RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Garder loin des sources d'allumage.

#### PRODUITS DE COMBUSTION

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, sulfure d'hydrogène et produits de combustion incomplets. La combustion de ce produit peut produire une épaisse fumée noire.

#### INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, approuvé par les normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné lors de l'incendie. Éloigner les rouleaux de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les rouleaux à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

#### MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable.

### SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

#### FUITES / DÉVERSEMENTS

Éliminer toute source d'ignition. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols et les zones restreintes.

### SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### MANUTENTION

Éviter l'exposition prolongée aux poussières. Minimiser le contact avec la peau et les yeux. Utiliser sous des conditions de ventilation adéquates. Laver les parties du corps affectées après manipulation.

#### ENTREPOSAGE

Entreposer debout à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition. Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants. Protéger des intempéries et des rayons du soleil.

### SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants résistants.

**RESPIRATOIRE :** Si la limite d'exposition est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

### SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ÉTAT PHYSIQUE :**

Solide

<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Noir à odeur d'asphalte.
<b>SEUIL DE L'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Non disponible
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N°Butyle = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Non disponible
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	0,5 à 0,8 g/cm <sup>3</sup>
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :</b>	Insoluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :</b>	Non disponible
<b>VISCOSITÉ :</b>	Non applicable

### SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive et l'humidité.

**INCOMPATIBILITÉ :** Éviter des agents oxydants forts.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Oxydes de carbone, oxydes de soufre, oxydes d'azote, sulfure d'hydrogène et hydrocarbures.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Non

### SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**DONNÉES TOXICOLOGIQUES :** Non disponible.

#### *Effets de l'exposition à court terme (aigus)*

**INHALATION :** Aucune information disponible.

**IRRITATION DES YEUX :** Aucune information disponible.

**IRRITATION DE LA PEAU :** Aucune information disponible.

#### *Effets de l'exposition à long terme (chroniques)*

**ORGANES CIBLES :** Aucune information disponible.

**CANCÉROGÉNÉCITÉ :** Aucune information disponible.

**SENSIBILISATION :** Ce produit ne devrait pas être un sensibilisant cutané ou respiratoire selon les données disponibles. (1)

**EFFETS SUR LA REPRODUCTION :** Aucune information disponible.

**TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ**  
Aucune information disponible.

**MUTAGÉNÉCITÉ :** Aucune information disponible.

### SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Lors d'un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités.

### SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par l'EPA en vertu de la réglementation du RCRA (É.-U.).

### SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

## SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
- TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).
- Prop. 65 :** Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

### GLOSSAIRE

- ASTM :** American Society for Testing and Materials (États-Unis)
- CAS :** Chemical Abstract Services
- CSA :** Association Canadienne de Normalisation
- DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
- DOT :** Department of Transportation (États-Unis)
- EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)
- NIOSH :** National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
- RCRA :** Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
- SGH :** Système Général Harmonisé
- TMD :** Transport des marchandises dangereuses (Canada)
- TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

### Référence :

- (1) Fiche de données de sécurité du fournisseur.

**Numéro de la FDS :** CA U DRU SS FS 257  
**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca)

### Justification de la mise à jour :

- Nouveau produit.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.